



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **17 Novembre 2025**

L'an 2025 et le 17 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale Maire

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, CHASLE Sophie, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu, M. SIMONIN Denis à Mme DEVALLEE Pascale

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

Date de la convocation : 06/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
le : 20/11/2025

et publication ou notification
du : 20/11/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. LESAGE Mathieu

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE - 66/2025

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL, adhésion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher - 67/2025

DELIBERATION N° 68/2025 : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE retrait des 40 communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et adhésion de c - 68/2025

DELIBERATION N° 69/2025 : DELIBERATION RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE AEP VOUVRAY - VERNOU-SUR-BRENNE : - 69/2025

CONVENTION RELATIVE AU STATIONNEMENT ET MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE-PODIUM - 70/2025

ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAU NOEL AU PERSONNEL COMMUNAL - 71/2025

DELIBERATION N° 66/2025 : PORTANT APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 13 octobre 2025 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, en l'absence d'observations, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 67/2025 : PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL, adhésion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher

Madame le Maire présente la demande d'adhésion de la communauté de communes du Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) au titre de la compétence éclairage public entraînant une modification des statuts qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18,

Vu la délibération du 23 avril 2025 de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher approuvant son adhésion à la compétence Eclairage Public du SIEIL à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu la délibération du comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant cette adhésion,

Considérant qu'en qualité de membre du SIEIL, la commune se doit de délibérer sur l'adhésion de nouveaux membres,

Considérant la demande d'adhésion à la compétence éclairage public entraînant le transfert de compétence et la modification des statuts du SIEIL,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide : d'adopter la modification des statuts du SIEIL approuvée par le comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 68/2025 : PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE retrait des 40 communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et adhésion de celle-ci :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 18 mars 2024, modifiés par arrêté préfectoral en date du 5 août 2024,

Vu la délibération n°2025-20 du SATESE 37, en date du 29 septembre 2025, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 3 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 29 septembre 2025,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 69/2025 : RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE AEP VOUVRAY - VERNOU-SUR-BRENNE :

Monsieur Franck MAZET, adjoint délégué, membre du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Vouvray - Vernou-sur-Brenne, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a été présenté au comité syndical du SIAEP le 18/10/2024.

M. Mazet précise que malgré un réseau en mauvais état le rendement tend à s'améliorer. Une augmentation de 11.7 % de volumes vendus. Une interconnexion est faite avec le réseau de Rochecorbon.

Les investissements ont été limités en 2024 afin de provisionner les travaux de la Rue Neuve. Pour Vernou, il est constaté un manque de branchements nouveaux en raison de constructions limitées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5,

Considérant le rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'alimentation en eau potable 2024, transmis par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Vouvray - Vernou-sur-Brenne,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité

- prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 ;
- transmet aux services préfectoraux la présente délibération et le rapport annexé ;
- assure l'information des usagers par la publication sur le site internet de la commune du présent rapport.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 70/2025 : CONVENTION RELATIVE AU STATIONNEMENT ET MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE-PODIUM

Monsieur Michel LEBREC, adjoint délégué à la vie associative, présente la convention relative à la remorque-podium, propriété de l'association Vernou-en-Fête.

La remorque-podium est destinée à être utilisée pour les besoins de la commune et des associations locales. Pour des raisons de sécurité et de protection, elle est abritée dans les locaux du centre technique municipal.

Les conditions de stationnement et de mise à disposition sont définies par convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la proposition de l'Association Vernou-en-Fête de mettre à disposition son matériel auprès de la commune et des autres associations,

Vu la convention en définissant les modalités jointe en annexe,

Vu l'avis de la commission « vie-associative » du 30 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention de stationnement et de mise à disposition de la remorque-podium, propriété de l'association Vernou-en-Fête jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 71/2025 : ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAU NOEL AU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire expose, que tous les ans, depuis plusieurs années, la commune de Vernou-sur-Brenne offre à ses agents un chèque cadeau à l'occasion de l'arbre de Noël du personnel.

Il est demandé au Conseil municipal de renouveler cette prestation et d'en fixer la nature et les conditions d'octroi.

Elle précise à l'assemblée que cette prestation s'inscrit dans le cadre d'un cadeau de faible montant ne constituant pas un complément de salaire pour les agents.

Les cartes cadeaux octroyées aux salariés sont exonérées de cotisations sociales si leur montant global n'excède pas, pour une année civile et par salarié, 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 196 euros pour l'année 2025.

Il est proposé les conditions d'attribution suivantes :

- Une carte cadeau nominative auprès de Up-Cad hoc ;
- 80 € pour les agents titulaires et stagiaires ;
- 50 € pour les agents contractuels de droit public ou de droit privé sur des emplois permanents ou non permanents d'une durée minimale de 2 mois et présents dans la collectivité au 31 décembre de chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire,
- D'accepter l'attribution d'une carte cadeau nominative d'un montant unitaire pour chaque agent éligible suivant les conditions précédemment énoncées.
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2025, compte budgétaire 65188,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y référant.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

- Déclaration d'intention d'aliéner : néant
- Autres : néant

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES : Mme Claude FERRAND

- Commission du 24/11/2025 /
 - Etat des consommations au 15/10/2025 : solde positif ;
 - Présentation projet Groupe Scolaire ;
 - Compte Financier Unique : bascule dès 2025 ;
 - Participation employeur mutuelle santé : proposition de 20 €
 - Principe chèque cadeau validé
 - Rétroplanning des commissions pour préparer budget ;
 - Chats errants : campagne stérilisation : M. Tarbé s'oppose à la signature d'une telle convention. La responsabilité de la commune peut être engagée.
- Commission le 27/10/2025 à 19 h : participation employeur santé, état consommation budgétaire, décisions modificatives éventuelles

URBANISME/TRAVAUX/VOIRIE/SECURITE : M. Patrice TARBE :

- Rue Neuve : réhabilitation SIAEP janvier / février / chaussée & trottoirs : mars / avril
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : conduit appel d'offres

Première réunion le 05/11/2025 avec professionnels + Véolia + entreprise + SIAEP + TEV : pas un chantier facile, accès contrarié, difficultés liées à typologie.
Seconde réunion le 20/11/2025 pour riverains : présentation des intervenants + phasage des travaux et échanges.

- Château de Jallanges : PC défavorable, position politique.
- Expertise Rue de la Réveillerie : maison semi-troglodyte, le 18/11 à 10 h
Responsabilité de la commune sur infiltration d'eau. Dossier compliqué.
Saisine préfecture, réponse financement Fond vert pour études.
- Usine Cosson : rencontre avec promoteur et architecte le 19/11/2025.
- Recours Gabyet :

ASSAINISSEMENT : M. Franck MAZET

- La réglementation se durcit, nouvelles normes (contrôle, travaux) défaut d'obligation de transfert (recherche de PFAS, curage réseau amianté)
- Evènement Rue Neuve / Rue du Professeur Debré : changement de canalisations.
- Série de travaux engagés en conformité avec le schéma directeur

MOBILITES : M. Franck MAZET

- DSP renouvelé à Kéolis à partir du 01/01/2026 jusqu'en 2031
- 2^{de} ligne du Tram en service en 2028 : générera renforcement des lignes y compris périphériques sont la ligne 54 (cadence, fréquence)
- Progression des voyages + 7 %
- Paiement titre transport directement dans bus
- Evolution du matériel : passage de 60 % du parc en éco-responsable

TRANSITION ENERGETIQUE : GROUPE SCOLAIRE : M. Victorien DEVALLEE

- Validation APS sur différentes options,
- Présentation APD 1^{ère} quinzaine de décembre, phase importante : coût et définition des lots
- Réunion de concertation avec les usagers (enseignants, personnel, parents, élus)
- Rendez-vous avec inspectrice le 30/10/2025, projet présenté, aide sur réaménagement des classes, intervention pendant travaux en qualité d'intermédiaire. S'inscrit dans le temps sur cette circonscription.

SERVICE TECHNIQUE : M. Victorien DEVALLEE

- Retour du responsable
- RDV Villes et Villages Fleuris : affiner quête d'accès 1^{ère} fleur, stratégie mise en place, plantations avec maternelle le 10/11
- Essai tondeuse occasion
- Découverte de nids de frelons asiatiques en augmentation

ENTENTE COMMUNALE : M. Victorien DEVALLEE

- Cinq communes sur six ont voté (manque Vouvray)

COMMUNICATION : M. Xavier ROBIN

- Livraison de médailles de la Ville.
- Matériel pour audio-visio : devis à réclamer à différents fournisseurs.
- Vernews de décembre : envoi le 18/11, livraison le 23/12
- Site Internet : pas de prestation à la hauteur des attentes de la mairie

CCAS : Mme Claude GOURON

- Livraison colis le 05/12/2025
- Repas le 01/03/2026
- Banque alimentaire : 28, 29, 30/11/2025, recherche de bénévoles et de chauffeurs.
- Octobre Rose : don de 1387 €
- Noël EHPAD : 27, 28, 29/11/2025

CULTURE : Mme Claude GOURON

- Prochaine conférence : le 25/11/2025
- Ouvrage Bois du Pavillon : recherches de témoignages
-

VIE ASSOCIATIVE – M. Michel LEBREC :

- Création Association « Les Amis de Paris-Tours : AG du 04/11/2025
- Marathon 2026 : soirée partenaires, parcours connu en janvier 2026, annonce date du 27/09/2026 dans Vernews, proposition de visite de la NR
- Cérémonie du 11/11 : réussie
- CMJ : nouvellement élus : Maire : Léandre LANDAIS. Participation au marché de Noël.
- Agendas : rappel des manifestations à venir

INFORMATIONS DIVERSES

- Congrès Départemental des Maires d'Indre-et-Loire : le 03/12/2025 : rappel inscriptions
- Etude risque d'inondation la Cisse : mission de terrain du 08/12 au 12/12, rencontre le matin du 11/12 à 9 h à la mairie avec personnes ayant une connaissance locale des phénomènes (élus, techniciens, habitants concernés...) : M. Bonzon, Mme Communal
- Passages piétons sur départementale (Cosson, Briand) pas suffisamment éclairé.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 15/12/2025

Séance levée à : 21 :53

Le Secrétaire de Séance
M. LESAGE Mathieu



En mairie, le 15/12/2025

Le Maire
Pascale DEBALLÉE

